



Traité Kritout

Michna 8 - Chapitre 6

מִבְיאוֹן מִקְדָּשׁ כַּשְׁבָה, שְׁעִירָה;
מִקְדָּשׁ שְׁעִירָה, כַּשְׁבָה.

מִקְדָּשׁ כַּשְׁבָה וּשְׁעִירָה, תּוֹרִין וּבְנֵי יְוָנָה;
מִקְדָּשׁ תּוֹרִין וּבְנֵי יְוָנָה, עֲשִׂירִית הַאִיפָה.
כַּיְצַד?

הַפְּרִישׁ לְכַשְׁבָה אוֹ לְשְׁעִירָה,
בָּעָנִי,

יְבִיא עֻזֶּף;

בָּעָנִי,

יְבִיא עֲשִׂירִית הַאִיפָה.

הַפְּרִישׁ לְעֲשִׂירִת הַאִיפָה,
בָּעָשִׂיר,

יְבִיא עֻזֶּף;

בָּעָשִׂיר,

יְבִיא כַּשְׁבָה וּשְׁעִירָה.

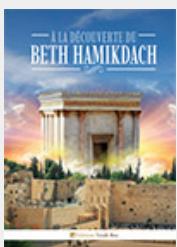
הַפְּרִישׁ כַּשְׁבָה אוֹ שְׁעִירָה וּנוֹסְתָּאָבָה,
אִם רָצַח יְבִיא בְּדִמְיוֹן עֻזֶּף.

הַפְּרִישׁ עֻזֶּף וּנוֹסְתָּאָב,

לֹא יְבִיא בְּדִמְיוֹן עֲשִׂירִית הַאִיפָה,
שָׁאי לְעֻזֶּף פְּדִיּוֹן:

On peut apporter une chèvre avec [l'argent] consacré [pour le sacrifice d'expiation d'un agneau, et un agneau avec [l'argent] consacré [pour le sacrifice d'expiation d'une chèvre. De [même, on peut apporter] des colombes et des pigeons avec [l'argent] consacré [pour le sacrifice d'expiation d'un agneau et d'une chèvre, et un dixième d'épha [de fleur de farine] avec [l'argent] consacré [pour le sacrifice d'expiation de] colombes et de pigeons. Comment cela ? Si [quelqu'un a commis involontairement un péché pour lequel il est possible d'un sacrifice d'expiation à échelle variable, qui varie en fonction de la situation économique (voir

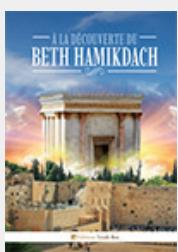
A la découverte du Beth Hamikdach



Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.



Vayikra 5,1–13 ; voir aussi 9a), et qu'il] a affecté [de l'argent] à [l'achat] d'un agneau ou d'une chèvre [et qu'il] est devenu plus pauvre, il peut apporter un oiseau, [et le reste de l'argent n'est pas consacré]. S'il est devenu [encore] plus pauvre, il peut apporter un dixième d'épha [de fleur de farine. De même], s'il a affecté [de l'argent] à [l'achat] d'un dixième d'épha [de fleur de farine et] qu'il est devenu plus riche, il apportera un oiseau. S'il devient [encore] plus riche, il offrira une brebis ou une chèvre. Si l'on a choisi une brebis ou une chèvre [comme offrande] et qu'elle a une tare, [il devra la racheter et apporter une autre offrande avec l'argent. S'il devient plus pauvre], il pourra apporter un oiseau avec son argent. [Mais si] l'on a choisi un oiseau [comme offrande] et qu'il a une tare, il ne pourra pas apporter un dixième d'épha [de fleur de farine] avec son argent, car il n'y a pas [de possibilité de] rachat pour les oiseaux.



A la découverte du Beth Hamikdach

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions